

année 1905, 36 mille procès ont été soumis à l'examen des juges d'instruction, et sur ce nombre 17 mille ont bénéficié d'une ordonnance de non-lieu. Sur 51 500 accusés, 700 ont été libérés pour défaut de culpabilité, plus de 300 ont dû leur libération aux circonstances qui les mettaient en cas de légitime défense, plus de 4 500 pour motifs divers, plus de 6 000 pour insuffisance de preuves, plus de 31 000 furent envoyés devant les tribunaux compétents. La Chambre de la mise en accusation examina 380 procès et en rejeta une quarantaine. Les juges de paix ont jugé 77 600 causes et prononcé 48 500 condamnations. Les cours d'appel ont condamné 10 900 accusés, et en ont absous 5 300, et en dehors de la section pénale, sur 5 600 procès soumis à sa révision, la cour d'appel en a cassé 4 200. Les cours d'assise ont eu à juger 399 causes et, sur les 557 accusés qui ont paru devant elles, 482 ont été condamnés, dont 8 à l'*ergastolo*. Dans les 750 tribunaux de conciliation, sur 200 mille affaires pendantes, 88 mille ont été abandonnées par entente préalable hors du prétoire, une quinzaine de mille ont été arrangées par l'intervention du juge, plus de 70 mille ont été jugées. — En ce qui regarde les matières pénales, en 2 182 cas les accusés ont bénéficié de la condamnation conditionnelle. Enfin, dans le courant de la seule année, il y a eu 2 297 assassinats ou tentatives. — Si aride soit-elle, cette simple nomenclature atteste les difficultés qu'imposent à la magistrature les passions du peuple dont on provoque sans cesse l'éveil, en les éloignant de la religion ; et dans l'apologie de l'œuvre révolutionnaire qui se glorifie d'avoir arraché le peuple à l'influence de l'Eglise, ce bilan devrait être inscrit à la première page.

En dehors de Rome, cette inauguration de l'année juridique ne s'est point bornée à ce qu'on pourrait appeler l'intervention de la justice en Italie. Ici, là, des conflits ont éclaté entre le barreau et la magistrature. C'était un substitut du procureur général qui, dans son discours d'inauguration, lançait de graves accusations contre les magistrats ; ce sont les avocats de Rome et de Milan qui se sont réunis pour protester contre l'administration de la justice.

Et la pauvre justice, fait observer l'*Osservatore Romano*, en est réduite, au milieu de tous les crimes et de toutes les réclamations, à fonctionner avec un mécanisme qui ne répond plus